

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETТАZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 12

Votants : 19

Absents excusés :

Stéphanie ROBERT (Pouvoir donné à Alain GALLAIS)
Adrien MENIER (Pouvoir donné à Alin CRETТАZ)
Joëlle MOMEUX (Pouvoir donné à Marie-Yvonne DAUGAN)
Anthony RIGOLLE (Pouvoir donné à Michel DAUGAN)
Claire PRECHOUX (Pouvoir donné à Christine BOUCHET)
Antoine CHATAIN (Pouvoir donné à Norbert SIMONET)
Yves BAZY (Pouvoir donné à Bertrand GALLEE)

Date de la convocation :

Le 09 décembre 2022

Secrétaire : N. SIMONET

- **Délibération n°01-12-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2022.

- **Délibération n°02-12-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis des Ets MARTIN pour la porte d'entrée dans le cadre du marché public de l'extension de la mairie pour un montant de 6 920.45€ TTC.

- **Délibération n°03-12-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de plus-value des Ets MARTIN dans le cadre du marché public de l'extension de la mairie pour un montant de 2 988.79€ TTC.

- **Délibération n°04-12-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis des Ets MARTIN pour l'achat et la pose des stores dans le cadre du marché public de l'extension de la mairie pour un montant de 5 212.67€ TTC.

- **Délibération n°05-12-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis d'ENEDIS pour la mise en place de 4 compteurs dans le cadre du marché public des 3 logements au-dessus du restaurant pour un montant de 6 947.31€ TTC.

- **Délibération n°06-12-2022** : Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une contribution financière de 130€ dans le cadre du Téléthon 2022.

- **Délibération n°07-12-2022** : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023.

- **Délibération n°08-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux horaires de l'éclairage public dans les zones d'activités de la Gare et du Parc d'activité.

- **Délibération n°09-12-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité un transfert de crédits, demandé par le Trésorier, entre les chapitres 020 – Dépenses imprévues et 012 – Dépenses de Personnel pour un montant de

20 000.00€.

Michel DAÛGAN
Le Maire



Norbert SIMONET
Le Secrétaire

